

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le seize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, MÉSANGE Gilles, POULEAU Laurent, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Absentes excusées : COLAS Myriam a donné procuration à LABBÉ Jean-Marc  
GUILLANEUF Elodie a donné procuration à LEMAIRE Valérie

Secrétaire de séance : DUPAS Brigitte

Ordre du jour :

- 1) Marché de restauration scolaire
- 2) Réfection du chéneau de la toiture du bloc maternelle
- 3) Equipement numérique de l'école élémentaire
- 4) Décisions modificatives au budget principal
- 5) Redevance d'occupation du domaine public – terrasse bar le Phoenix
- 6) Subvention à l'association « France Victime »
- 7) Désignation d'un élu chargé de la sécurité routière
- 8) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- 9) Compte rendu de commissions
- 10) Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021 à l'unanimité.

➤ **Délibération 2021-11-16-01 – Marché de restauration scolaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la consultation en vue de la passation d'un marché public en procédure adaptée pour la confection des repas de la restauration scolaire et du centre de loisirs.

Une publicité a été envoyée à la publication à la Nouvelle République du Centre le 8 octobre 2021 pour diffusion presse et internet.

Les prestataires étaient invités à remettre leurs offres par voie dématérialisée le 9 novembre 2021 avant 15h00.

3 prestataires ont répondu dans les délais impartis : Restauval, Set Meal et Sodexo.

Suite au rapport d'analyse des offres, la société Restauval a été retenue pour un montant de 70 563,69€ HT (options fromage et cellule de refroidissement retenues) par la commission d'appel d'offres, au vu des critères de notations pour ce marché public tels que mentionnés ci-dessous :

	Restauval	Set Meal	Sodexo
Critère n°1 : Prix	40/40	33/40	24/40
Critère n°2 : Qualité des denrées proposées	25/30	18/30	22/30
Critère n°3 : Composition des repas	18/20	15/20	12/20
Critère n°4 : Moyens, méthodes et procédés des prestations complémentaires	9/10	9,5/10	7/10
Total	92/100	75,5/100	65/100

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- Décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir la société RESTAUVVAL pour le marché de la restauration scolaire et du centre de loisirs pour une durée d'un an reconductible une fois par tacite reconduction pour un montant de 70 563.69€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché

➤ **Délibération 2021-11-16-02 – Remplacement d'une partie des chéneaux de toiture du bloc maternelle**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de remplacer une partie des chéneaux de la toiture de l'école maternelle sur une longueur de 27,50 mètres linéaires.

Elle présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise Arnaud Petit, couvreur zingueur, qui s'élève à 4 993,10 € ht. Elle explique qu'il n'y a qu'un seul devis car cette même entreprise était déjà intervenue en 2014 pour remplacer une première partie de chéneaux sur une longueur de 24,50 mètres linéaires.

Il est précisé que les maires du RPI ont été informés et ont donné leur accord de principe pour engager les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise Arnaud Petit pour le remplacement d'une partie des chéneaux de la toiture de l'école maternelle pour un montant de 4 993,10 € ht soit 5 989,72 € ttc.

➤ **Délibération 2021-11-16-03 : Equipement numérique classe élémentaire**

Dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique lancé par l'Education Nationale dans les écoles élémentaires, la commune d'Herbault a fait acte de candidature et son dossier a été retenu.

La subvention de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature des dépenses et est plafonnée à 7 000 €. Cette éligibilité est accordée à condition que la dépense engagée s'élève à minima à 3 000 € par école.

Madame le Maire présente le projet pour l'école élémentaire d'Herbault qui nécessite un accès à internet, une valise de transport wifi pour 10 ordinateurs portables.

Plusieurs sociétés spécialisées ont été consultées et seules deux entreprises ont remis une offre.

Fournisseur	Descriptif du matériel	Coût	Avis de la DASEN
La poste	Valise wifi + 10 tablettes	7 890 € ttc	Solution sqool conçue pour le collège, pas adaptée en élémentaire
TIC	Valise wifi + 12 tablettes	5 140,80 € ttc	Répond au besoin pédagogique
TIC	Valise wifi + 10 PC 15'6	8 424 € ttc	Solution préconisée par la directrice de l'école et par la DASEN (facilité d'utilisation)

Le Conseil municipal,

Vu le projet de classe mobile de l'école élémentaire d'Herbault pour favoriser l'acquisition par les élèves de compétences numériques essentielles,

Vu l'accord de principe des maires du RPI pour engager cette dépense,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » ;
- Retient l'offre de l'entreprise TIC (Tableaux Interactifs Conseil) pour la fourniture d'une valise wifi pour 10 ordinateurs portables s'élevant à 7 059,00 € ht soit 8 424,00 € ttc ;
- Sollicite le soutien de l'Etat ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs au projet objet de la délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2021, chapitre 21.

➤ **Délibération 2021-11-16-04 : Décision modificative n°5 – ajustement de crédits - investissement**

Pour l'engagement des dernières dépenses d'investissement de l'année en cours, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants :

- DÉCIDE les virements de crédits nécessaires suivants :
  - Chapitre 20 - Article 2031 (frais d'études) : - 4 600 €
  - Chapitre 21 – Article 21318 (bâtiments publics) : + 500 €
  - Chapitre 21 – Article 2183 (matériel informatique) : + 2 300 €
  - Chapitre 21 – Article 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 1 800 €

➤ **Délibération 2021-11-16-05 : Décision modificative n°6 - virement de crédits - attribution de compensation**

Concernant la régularisation par le versement des communes au profit d'Agglopolys, suite à l'approbation du rapport de CLECT portant sur le transfert de compétences « gestion des eaux pluviales urbaines », le montant inscrit au budget à la section de fonctionnement, au chapitre 14, s'avérant insuffisant :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

- Chapitre 11 – Article 615221 (réparations voies et réseaux) : -500 €
- Chapitre 14 – Article 739211 (attribution de compensation) : + 500 €

➤ **Délibération 2021-11-16-06 : Redevance d'occupation du domaine public – Bar terrasse « le Phoenix »**

Madame le Maire rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public pour permettre l'implantation d'une terrasse ouverte fixe d'une surface de 20,10 m<sup>2</sup> a été conclue le 01/08/2020 avec Fabien MOINY, propriétaire du bar tabac presse à l'enseigne « Le Phoenix » situé 9 place de l'Hôtel de Ville à Herbault. L'occupant s'engage à régler à la commune d'Herbault une redevance révisée annuellement dont le montant pour 2021 a été fixé par délibération n°2020-10-14-05 à 150 €.

Il est proposé au Conseil municipal de réactualiser le montant de cette redevance pour tenir compte de la fermeture administrative du bar de janvier à juin 2021 liée à la crise sanitaire du Covid.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants :

- Fixe le tarif de la redevance 2021 pour occupation privative du domaine public pour 6 mois d'occupation de juillet à décembre à 75 €.

➤ **Délibération 2021-11-16-07 : Subvention à l'association « France Victimes »**

Dans le cadre d'une médiation par les psychologues du travail de l'association « France Victimes » auprès du personnel communal, celle-ci n'ayant pas fait l'objet de la signature d'une convention d'accompagnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants,

- Décide le versement d'une subvention de 500 € à l'association « France Victimes ».

➤ **Délibération 2021-11-16-08 : Désignation d'un élu en charge de la sécurité routière**

Les services de la Préfecture soulignent l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune et invitent le Conseil municipal à désigner un élu référent en sécurité routière. Cette nomination permettra aux services de l'Etat d'avoir un interlocuteur privilégié sur ce sujet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- désigne Monsieur LABBÉ Jean-Marc comme élu référent en matière de sécurité routière de la commune.

## ➤ **Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

1/Acceptation d'un don du Crédit Agricole de 1000 € pour accompagner la commune dans ses projets de plantation d'arbres (un arbre planté pour une naissance d'un enfant domicilié sur la commune).

2/ Signature d'une convention « conseil en organisation » avec le Centre de gestion du Loir-et-Cher pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Coût de la prestation 60 €/heure)

3/ Signature d'un bon de commande d'un montant de 1 419 € TTC avec l'imprimerie ISF pour l'impression du bulletin municipal

## ➤ **Compte rendu de commissions**

La commission « Communication, loisirs et animation » a choisi cette année d'innover pour distribuer les colis de Noël aux aînés de la commune de 70 ans et plus (93 colis 1 personne et 40 colis 2 personnes). Ils seront remis par l'équipe municipale samedi matin 18 décembre 2021 à la salle des fêtes d'Herbault si la situation sanitaire le permet. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, le colis sera distribué à domicile. Les décors lumineux de Noël seront installés le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## ➤ **Questions diverses**

- ❖ Equipement du bar de la salle des fêtes : les deux frigidaires sont hors services et doivent être remplacés.
- ❖ PLUI HD : présentation de la version n°5 aux membres du Conseil municipal (toutes les modifications demandées par la commune d'Herbault ont été acceptées et intégrées au projet). Le PLUI HD sera arrêté par délibération du Conseil communautaire le 25 novembre 2021, point de départ pour les 3 mois de consultation des 43 communes qui devront par délibération donner leur avis sur le règlement du zonage les concernant.
- ❖ Adressage : 70 plaques de numéros de rue ont été distribuées aux habitants concernés par un changement d'adresse.
- ❖ Nexity : un projet d'aménagement sera adressé prochainement à la commune en vue de construire sur un terrain communal un programme immobilier intergénérationnel.
- ❖ Agglopolys : désignation de Joël Sergent pour remplacer Philippe Dubuy, adjoint démissionnaire, en tant que membre titulaire de la commission communautaire « développement et attractivité du territoire ».
- ❖ Compte rendu de la rencontre avec le Président du foot qui sollicite la commune pour diverses actions et travaux.
- ❖ Boîte à dons du CDSAE : elle ne sera pas réinstallée (trop de dégradations).
- ❖ Informations : l'ADMR recherche un bénévole pour représenter la commune d'Herbault au sein des instances du secteur de la Cisse suite à la démission de Mme Michèle Jeffray.
- ❖ Les prochaines réunions de Conseil municipal auront lieu : lundi 13 décembre 2021, mardi 19 janvier 2022 et mardi 22 février 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.*